

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2017
Réception par le Préfet : 12/12/2017
Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-6-2-1

Séance du vendredi 8 décembre 2017

STRATÉGIE INTERDÉPARTEMENTALE D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE POUR L'ALSACE 2017-2021

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

ABSENT :

M. ADRIAN.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la compétence en matière de tourisme demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme du 3 novembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la stratégie interdépartementale d'innovation et de développement touristique pour l'Alsace 2017-2021 selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brigitte Klinkert', written in a cursive style.

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- approuve la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021, commune aux deux Départements alsaciens, annexée à la présente délibération ;
- donne délégation à la Commission permanente pour l'exécution et le suivi de la stratégie d'innovation et de développement du tourisme pour l'Alsace 2017-2021.